



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Diplômes (secondaire II et formation professionnelle supérieure) (SBA)

Description

La statistique des diplômes dénombre chaque année les certificats des écoles de formation générale au niveau secondaire II ainsi que les brevets, les diplômes et les diplômes postgrades du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure). Les personnes se portant candidates à l'examen sont également relevées.

Disponible depuis:

2012 (version modernisée avec données individuelles et NAVS13).

La statistique existe depuis 1977. La disponibilité des données dépend cependant du type de formation.

Personnes relevées (par année) :

80'000

Caractères relevés:

Diplômes décernés au terme d'une formation (certificats des écoles de culture générale, certificats de maturité, brevets, diplômes, diplômes postgrades) et caractéristiques socio-démographiques des personnes candidates à l'examen resp. des personnes diplômées. Les données sont récoltées au niveau de la personne et de l'institution de formation.

Identificateur de la personne (NAVS13)

Sexe

Date de naissance

Commune de domicile de la personne

Identificateur de l'institution de formation

Type de formation

Type d'examen

Date d'examen

Numéro d'examen

Résultat d'examen

Titre bilingue (maturité gymnasiale)

Méthodologie

Relevé exhaustif. Le relevé des examens finals se fait sous la responsabilité des cantons et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il est effectué sur la base de données individuelles et comprend les degrés secondaire II et tertiaire (formation professionnelle supérieure). La participation est obligatoire. Les examens de la formation professionnelle initiale sont recensés par la statistique de la formation professionnelle initiale SBG-SFPI.

Degré de régionalisation:

Communes (agrégation au niveau canton en raison de la protection de données)

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Année civile

Qualité des données statistiques:

La qualité des données est élevée dans l'ensemble. L'identificateur personnel permet d'effectuer des analyses longitudinales.

Dernière révision méthodologique:

2012 (données individuelles)

Politique de révision

Révisions de routine:

Les nouveaux résultats publiés chaque année intègrent les corrections rétroactives reçues tout au long de l'année écoulée ainsi que les éventuelles actualisations de nomenclatures (par ex. état des communes). La série historique est mise à jour jusqu'en 2012.

Révisions méthodologiques:

Des révisions méthodologiques sont effectuées en fonction des besoins (révision de nomenclatures p. ex.).

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01)

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les instances cantonales responsables et le SEFRI.

Réjane Deppierraz, +41 58 46 36859
lernstat@bfs.admin.ch
